

PROCES-VERBAL *
DE LA QUARANTE-SIXIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
TENUE A BALE LE SAMEDI 9 JANVIER 1971 A 16 HEURES

Sont présents: le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et Président du Comité, le baron Ansiaux, accompagné par M. de Strycker; le Président de la Deutsche Bundesbank, M. Klasen, accompagné par M. Emminger; le Directeur Général des Services étrangers de la Banque de France, M. Théron; le Directeur Général de la Banca d'Italia, M. Baffi, accompagné par M. Masera; le Président de la Nederlandsche Bank, M. Zijlstra, accompagné par le baron Mackay; assistent en outre le Directeur Général des Affaires économiques et financières de la Commission des Communautés européennes, M. Mosca, ainsi que le Président du Comité des Suppléants du Groupe des Dix, M. Ossola. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Aroma, et son adjoint, M. Bascoul, sont aussi présents, ainsi que M. Rainoni.

Le Président ouvre la séance en faisant part des excuses de MM. Wormser, Barre et Clappier qui ne peuvent participer à la présente réunion par suite de l'annulation, due au brouillard, des vols qui devaient les amener à Bâle.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, les membres du Comité qui doivent se rendre le lundi 11 janvier à Arnhem (Pays-Bas) pour la Conférence des Ministres des finances de la Communauté, mettent au point les modalités de leur voyage; certains décident d'emprunter les lignes aériennes régulières pour Amsterdam, via Zurich; d'autres, à savoir MM. Klasen, Zijlstra, Ossola et Mackay, s'accordent pour utiliser, au départ de Bâle, un des deux biréacteurs déjà réservés par la B.R.I.

I. Approbation du procès-verbal de la quarante-cinquième séance

M. d'Aroma procède à la lecture des légères modifications de texte qui ont été demandées par M. Mosca aux pages 2, 3 et 6 du projet de procès-verbal. Les Gouverneurs ne formulent pas de remarques sur celui-ci et, compte tenu des modifications susmentionnées qui seront insérées dans le

* Texte définitif, approuvé lors de la réunion du 6 mars 1971.

texte définitif, le Comité approuve à l'unanimité le procès-verbal de la quarante-cinquième séance.

II. Poursuite de l'échange de vues sur la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire

Le Président rappelle que depuis la dernière séance du Comité, le Conseil des Communautés européennes a tenu une session, le 14 décembre, qui n'a pas permis d'aboutir à un accord sur l'union économique et monétaire. S'il est malaisé de faire une analyse détaillée de cette session, il est essentiel de savoir que les débats ont porté sur l'aspect politique et non sur les aspects techniques.

M. Mosca précise que les Représentants permanents ont discuté la date du prochain Conseil, qui aura lieu le 8 février 1971; leur discussion sur le fond reprendra le 14 janvier et ils ne reviendront pas normalement sur les points déjà entérinés par les Ministres.

M. Emminger rappelle que lors de leur dernière séance, les Gouverneurs ont estimé que l'adoption de la résolution (ou décision) générale rendrait superflue une décision spéciale pour la collaboration entre les banques centrales. Il demande à M. Mosca, qui devait transmettre ce point de vue des Gouverneurs, quelle a été la réaction de la Commission.

M. Mosca indique qu'il a informé la Commission et qu'après une longue discussion, celle-ci a décidé de maintenir son projet de décision sur les banques centrales, estimant qu'un tel projet est utile et nécessaire en vue notamment de donner à ces dernières une base concrète, de caractère procédural, pour leurs travaux au sein du Comité des Gouverneurs, et d'assurer un parallélisme avec la coordination des politiques économiques qui fait l'objet aussi d'un projet de décision. La Commission tiendra compte de l'avis des Gouverneurs dans la rédaction du texte; la version qui a été établie par les experts financiers du Conseil (document de travail T/776/70(FIN)) et qui comporte des différences par rapport au premier projet, a été acceptée par la Commission mais n'avait pas encore été discutée à la date du 9 janvier par les Représentants permanents. Ces derniers pourront évidemment suggérer à la Commission des modifications de texte.

M. Zijlstra maintient que, malgré une amélioration dans la rédaction par rapport au premier projet, la décision relative aux banques centrales reste superflue. Il considère que la résolution générale est suffisante, étant donné qu'elle établit les grands principes et les lignes directrices qu'il

appartient ensuite aux banques centrales de mettre en oeuvre. Il serait donc partisan de dire seulement que le Comité des Gouverneurs est invité à mettre en oeuvre les principes contenus dans la résolution. M. Zijlstra admet toutefois avec M. Mosca que le projet de décision ne modifie pas les rapports qui existent dans chaque pays membre entre le gouvernement et la banque centrale.

M. Mosca souligne qu'en ce qui concerne la réalisation de l'union économique et monétaire, l'idée de la Commission a toujours été de prévoir, d'une part, une résolution du Conseil qui définit le cadre d'ensemble de la première étape et des étapes suivantes et comporte un engagement politique sur l'objectif final; d'autre part, des décisions, règlements ou directives du Conseil pour la mise en oeuvre des principes généraux contenus dans la résolution. Les projets de décision sur la coordination des politiques économiques et sur la collaboration des banques centrales représentent les deux premiers exemples d'actes concrets qui devront être suivis d'autres, par exemple pour les problèmes fiscaux.

M. Baffi fait remarquer que dans le projet de résolution (document T/764/70) que le Conseil a examiné le 14 décembre, le Comité des Gouverneurs est mis en relief (cf. page 15, III, 5), alors que dans le projet de décision il est davantage question des banques centrales. Il se demande si un manque de parallélisme dans les textes relatifs aux banques centrales ne serait pas une manière de marquer que celles-ci ont une certaine autonomie vis-à-vis des gouvernements.

M. Mosca indique que d'après l'idée de la Commission qu'il a déjà développée, les textes concernant les banques centrales se trouveront à la fois dans la résolution et dans la décision spéciale et qu'une correspondance de forme sera évidemment assurée entre ces deux actes.

M. Klasen a l'impression qu'il n'y a pas intérêt à prolonger une discussion sur un texte qui est de caractère provisoire et qui n'a pas encore été transmis aux autorités concernées.

Le Président partage ce sentiment mais il estime qu'il est cependant utile, notamment pour M. Mosca, de connaître les points de vue des Gouverneurs. Il rappelle qu'à la réunion de décembre, ces derniers avaient souhaité que le texte invitant le Comité monétaire et le Comité des Gouverneurs à établir un rapport sur le Fonds européen de coopération monétaire, soit modifié afin de donner la responsabilité finale de ce rapport au Comité des Gouverneurs.

M. Mosca précise que ce point n'a pas encore été discuté ni par les experts financiers du Conseil, ni par les Représentants permanents.

III. Analyse de la trente-neuvième série de documents de travail (données statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la Communauté)

A l'invitation du Président, M. Rainoni fait un exposé sur les documents de travail, dont les traits principaux sont les suivants:

La balance commerciale des pays membres de la Communauté, et de celle-ci prise comme un ensemble, est décrite dans trois tableaux qui sont distribués aux Gouverneurs et qui donnent les résultats de 1969 et les estimations faites par la B.R.I. en janvier 1970 ou en décembre 1970 pour les années 1970 et 1971. La contradiction entre le léger déficit qui apparaît dans les estimations faites pour 1970 et l'excédent de 2,8 milliards de dollars que présente la rubrique "Marchandises" du tableau "Balance des paiements de la C.E.E.", est due essentiellement au fait que les estimations ou prévisions sont fondées sur les statistiques douanières, c'est-à-dire sur un calcul d'importations C.I.F. et d'exportations F.O.B., qui entraîne une différence d'environ 8 à 9% sur les chiffres globaux du commerce extérieur.

M. Emminger fait les quelques remarques suivantes:

- Le tableau 1 montre une détérioration d'environ 500 millions de dollars de la balance commerciale de la C.E.E. entre 1969 et 1970, alors que le tableau "Balance des paiements de la C.E.E." fait ressortir une amélioration de 1.500 millions de dollars. Puisqu'il s'agit d'une évolution d'une année à l'autre, cette contradiction ne peut pas s'expliquer uniquement par les différences de comptabilisation (C.I.F., F.O.B.) et doit donc résulter aussi d'un changement dans les termes de paiements.

- L'excédent du commerce extérieur de l'Allemagne sera probablement inférieur, pour 1970, à l'estimation faite par la B.R.I., du fait notamment de son fléchissement en novembre; son accroissement sensible entre 1969 et 1970 résulte dans une large mesure de l'amélioration des termes de l'échange.

- En 1971, l'excédent de la balance commerciale allemande serait légèrement inférieur à celui de 1970 et par conséquent moins élevé que la prévision faite par la B.R.I., tandis que l'excédent des transactions courantes devrait être modéré, environ 600 millions de dollars, par suite d'une tendance à la détérioration qui est observée depuis le début de 1970.

En réponse à une remarque de M. de Strycker sur l'importance des réserves officielles de l'Allemagne, qui pourrait lui permettre d'avoir un déficit courant, M. Emminger reconnaît qu'en 1971 les réserves seront suffisantes pour couvrir les exportations de capitaux que l'on prévoit supérieures à l'excédent de la balance des transactions courantes.

M. Baffi indique qu'en raison de la très forte hausse des salaires que l'Italie a connue en automne 1969, on pouvait s'attendre en 1970 à une forte demande monétaire se traduisant par un déséquilibre extérieur et par une vive hausse des prix. Or, cela ne s'est pas produit, l'augmentation de ces derniers, par exemple, a été relativement modérée (+ 4%) et l'impact principal de la hausse des salaires a porté sur les profits des entreprises et par voie de conséquence sur les investissements dont la demande a diminué. Cette demande n'a pas véritablement repris même lorsqu'au second semestre de 1970, le facteur financier, par suite d'une amélioration de la situation des taux d'intérêt et de la liquidité, n'a plus représenté un goulot d'étranglement. Afin de favoriser la reprise des investissements, la Banca d'Italia a préconisé une action sur les taux qui se concrétise aujourd'hui, 9 janvier 1971, par la signature du décret abaissant de 5,5 à 5% le taux des avances sur titres de l'institut d'émission.

IV. Autres questions relevant de la compétence du Comité

Le Président rappelle que les deux lettres qui lui ont été adressées par le Président de la Fédération européenne pour les Echanges internationaux et par le Président du Cercle de l'Opinion, ont été transmises à tous les Gouverneurs par M. d'Aroma. Il s'agit maintenant de se prononcer sur les demandes qu'elles contiennent.

En ce qui concerne la première, qui sollicite un don unique et exceptionnel, certains Gouverneurs considèrent qu'il faudrait tout d'abord mieux connaître l'activité de la Fondation ainsi que l'ordre de grandeur du don.

Pour ce qui est du Cercle de l'Opinion, les Gouverneurs se rallient dans l'ensemble à la suggestion de M. Klasen de demander à ce Cercle le nombre nécessaire pour faire sortir le numéro spécial sur l'Europe, étant entendu que les cinq banques centrales souscriraient ensemble un maximum de 200 numéros.

V. Date et lieu de la prochaine séance

Le Président fait remarquer que la prochaine réunion de la B.R.I., le 8 février 1971, va coïncider avec la session du Conseil des Communautés européennes qui traitera à nouveau de l'union économique et monétaire. Il semble préférable d'attendre que cette session ait eu lieu et d'ajourner donc à mars la prochaine séance du Comité. Celle-ci, qui pourrait évidemment être convoquée avant si c'était nécessaire, pourrait avoir lieu à Bâle, le samedi 6 mars dans

l'après-midi, ou le lundi 8 mars, également l'après-midi. La première solution serait souhaitable et utile si le Conseil prend des décisions importantes le 8 février, car les Gouverneurs auront peut-être alors besoin des deux après-midi du samedi et du lundi pour leurs travaux. Le Président indique que de toute manière il fera des propositions à ce sujet en temps utile.